



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
25-27 RUE D'ASTORG
75008 PARIS
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ETHIQUE DE LA RECHERCHE

FR

26 MARS 2003

POUR UNE APPLICATION DES PRINCIPES ÉTHIQUES DANS LA RECHERCHE AU SUD

Depuis quelques années, l'épidémie de sida a favorisé le développement dans les pays du Sud d'études soutenues et initiées par des institutions publiques et des équipes de diverses nations. Les recherches conduites dans les pays en développement et financées par des promoteurs du Nord sont donc en constante augmentation. Par ailleurs, certaines entreprises privées voient dans ces pays des lieux propices à des recherches peu coûteuses et moins encadrées.

Les impératifs financiers ou la quête de reconnaissance des chercheurs peuvent parfois favoriser un moindre respect des principes éthiques de la recherche et conduire à l'exploitation des populations de ces pays.

Pour limiter les risques de dérives, diverses instances ont révisé les textes internationaux qui encadrent la recherche. Mais rien ne garantit la mise en œuvre effective des recommandations élaborées.

Le Conseil national du sida examine cette question dans son Avis sur les problèmes éthiques posés par la recherche clinique dans les pays en développement et souligne plusieurs points à prendre en considération.

- Toute recherche doit être articulée avec les objectifs de santé publique du pays dans lequel elle se déroule. Tout manquement sur ce plan constitue, dans les faits, une exploitation ;
- la responsabilité des chercheurs ne se limite donc pas aux seuls sujets de l'étude. Elle comporte aussi une dimension collective qui repose sur des principes de justice et de solidarité. Ainsi, les représentants d'un pays réalisant des recherches dans un autre pays moins développé doivent accepter le lien de responsabilité transnational qu'elles créent de fait ;
- la communauté des chercheurs doit assumer sa responsabilité collective quant au respect de l'application des principes soulignés dans les différents textes portant sur l'éthique dans la recherche ;
- l'application des recommandations relatives à l'éthique dans la recherche au Sud ne peut être assurée que par une volonté forte de la communauté des chercheurs. Cette application devrait pouvoir s'appuyer sur la vigilance et la participation des comités d'éthique, des associations de lutte contre le sida et des organisations internationales ;
- les entreprises de recherche privées ne peuvent s'exonérer du respect de ces exigences éthiques. Les Etats, développés ou non, doivent également contribuer à l'application des recommandations internationales.